

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 8 février 2021**

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10

**L'an deux mil vingt et un,  
Le 8 février,**

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2021

**Présents** : les membres du Conseil Municipal

**Absents excusés** : Thierry DEHAY

**Pouvoirs** : aucun

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2020, il est donc approuvé à l'unanimité.

**1 – Demandes de subventions pour la sécurisation des entrées du village et l'aménagement du stade**

Monsieur le Maire rappelle les projets d'aménagement du stade et de sécurisation des entrées du village. Il donne connaissance aux conseillers :

- de l'étude de faisabilité établie par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain pour le projet de sécurisation. Cette étude indique une estimation du montant des travaux à 81 870 euros H.T pour l'entrée Ouest
- du devis de l'Entreprise AC PAYSAGES (01510 TALISSIEU) d'un montant de 59 622.91 euros H.T pour les travaux d'aménagement du stade

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de 50 % maximum dans le cadre du plan de relance BONUS RELANCE de la Région Auvergne Rhône Alpes (un dossier choisi sur les deux proposés).

Le projet de sécurisation peut également bénéficier d'une subvention de 30 % au titre du produit des amendes de Police (dotation territoriale du Conseil Départemental).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide

- de solliciter l'aide de la Région Rhône Alpes Auvergne pour les projets d'aménagement du stade et de sécurisation de l'entrée Ouest du village.
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le projet de sécurisation de l'entrée Ouest du village.

Le Conseil Municipal approuve les plans de financement prévisionnels des projets, qui se présentent comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TRAVAUX SECURISATION ENTREE OUEST			
DEPENSES	€ HT	AUTOFINANCEMENT	€ HT
Coût des travaux	65 100.00	Autofinancement	<b>16 374.00</b>
Maîtrise d'œuvre	10 260.00	Subvention Région 50% maxi	40 935.00
Divers et Imprévus	6 510.00	Subvention Département 30 %	24 561.00
<b>TOTAL</b>	<b>81 870.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 870.00</b>

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL TRAVAUX AMENAGEMENT STADE			
DEPENSES	€ HT	AUTOFINANCEMENT	€ HT
Coût des travaux	59 622.91	Autofinancement	<b>29 811.46</b>
		Subvention Région 50% maxi	29 811.45
<b>TOTAL</b>	<b>59 622.91</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 622.91</b>

2 – Transfert de compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud : avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Considérant que les Communes membres se sont engagées à transférer la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud au 1er janvier 2022 ;

Vu la délibération n°D-2019-126 du 18 juillet 2019 par laquelle l'assemblée communautaire Bugey Sud a acté l'extension des compétences de la communauté de communes à l'eau et à l'assainissement à effet différé au 1er janvier 2022 ;

Vu la délibération par laquelle l'assemblée communautaire a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisé la signature de la convention constitutive du groupement ;

Vu la délibération n°03-2020 du 18 février 2020 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes créé par la Communauté de communes Bugey Sud, par délibération n°D-2020-03 du 16 janvier 2020, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisé la signature de la convention constitutive du groupement ;

Vu la convention du 28 mai 2020 constitutive d'un groupement de commandes entre la CCBS, les Communes membres et les syndicats du territoire communautaire, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ;

Contrairement à ce qui était prévu dans la convention initiale, compte tenu de l'impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement, compte tenu également de l'impossibilité faite à la communauté de communes de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement, et enfin pour tenir compte des modifications liées au montage des marchés (allotissement technique et géographique) , il est proposé de conclure un avenant n°1 à la précédente convention de groupement de commandes ;

VU l'exposé du rapporteur, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 28 mai 2020 constitutive d'un groupement de commandes entre la CCBS, les communes membres et les syndicats du territoire communautaire, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

### 3 – Renouvellement des contrats de location et maintenance des copieurs de l'école et de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat liant la Commune de BEON et la Société ACS, pour la location longue durée et maintenance du photocopieur de l'école, arrive à échéance en mars 2021. La Société ACS propose un contrat unique pour les copieurs de l'école et de la Mairie, ce dernier arrivant à échéance en octobre 2021. Les copieurs seraient remplacés par des modèles plus récents et plus performants, avec un coût moindre (coût global annuel 606 € au lieu de 641 € auparavant).

Monsieur le Maire présente la proposition de la Société ACS et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre présentée par la Société ACS (73000 CHAMBERY).
- accepte la solution de location longue durée pour les copieurs de l'école et de la Mairie au prix trimestriel de 350 € HT
- accepte le contrat de maintenance proposé au prix de 0.0048 € HT la copie noire (Mairie et école) et 0.048 € HT la copie couleur (Mairie)
- autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location et de maintenance ainsi que tous les documents nécessaires.

### 4 - Questions diverses

**1) Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du courrier de remerciements du Conseil Départemental des Alpes Maritimes pour la subvention versée par la Commune, après appel aux dons suite à la tempête ALEX.**

**2) Travaux de la Cure : un point est fait sur l'avancement des travaux par Monsieur Carlos ROCHA.**

**3) Cantine Scolaire : un nouveau protocole sanitaire est à mettre en place pendant les vacances scolaires pour la rentrée par Isabelle MORLOTTI, avec le personnel communal.**

**4) Heures conventionnées garderie Multi accueil : Isabelle MORLOTTI informe le Conseil Municipal qu'une convention tri partite est à mettre en place avec Culoz et Lavours ou Flaxieu pour le rachat de leurs heures non utilisées (besoin de 500).**

**5) Commune nouvelle : le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.**

**FIN DE LA SEANCE : 22h45**